

Communiqué: Pour un CSCME démocratique et représentatif

04/04/2007

Nous avons également accueilli avec satisfaction sa mise en œuvre effective à travers la mission conférée au CCDH de «mener les consultations nécessaires pour la mise en place du CSCME» (Discours de novembre 2006).

Les signataires du présent communiqué, se sont organisés en un collectif pérennisé par un comité de suivi afin de porter les revendications et les propositions de leurs membres. De fait, ils se sont résolument engagés dans le processus en participant à la consultation qui a eu lieu à Paris le 17 mars 2007. Cette dernière a été le lieu d'un échange riche et constructif avec les membres du CCDH au travers d'un débat contradictoire. Néanmoins, Ils tiennent à rappeler leur attachement à la nécessité de voir un tel processus aboutir à des résultats effectifs et conformes aux attentes de notre communauté. A cet égard, ils seront particulièrement vigilants à ce qu'une telle initiative ne soit pas détournée de son objectif premier qui est de permettre à nos compatriotes de transmettre leurs avis et attentes sur le CSCME.

Le collectif tient à mettre en exergue les positions et propositions exprimées lors de la consultation:

- 1) Le collectif regrette l'exclusion effective des MRE des élections législatives et rappelle que cette revendication ne peut être ni occultée ni diminuée par la constitution du CSCME. Celui ci ne peut répondre à lui seul au déficit de représentativité des MRE au sein des institutions nationales.
- 2) Le collectif rappelle son attachement à la nécessité d'un CSCME majoritairement constitué de représentants élus, eux-mêmes essentiellement issus des associations démocratiques de MRE.
- 3) Le collectif soutient que le CSCME ne doit pas être uniquement consultatif mais doit avoir des prérogatives plus larges touchant tous les aspects inhérents aux problématiques de l'émigration.
- 4) Le CSCME doit être indépendant des instances gouvernementales et placé sous la présidence effective de SM le Roi.
- 5) Le CSCME doit se doter de structures régionales permanentes dans les pays d'accueil afin d'assurer la continuité des liens avec les MRE.
- 6) Le collectif appelle de tous ses vœux à la « neutralité positive » des services consulaires et récuse toute forme d'ingérence de toute structure que ce soit dans le déroulement de la consultation.

Pour le Collectif, le comité de suivi : ATMMA, CCMF, CNMF, CDI-Forum

Associations Signataires :

- AHFIR Santé
- ALMOHAGIR
- Association AL ISMAILIA à Avignon (VAUCLUSE)
- Association Amitié et Echange Franco Marocain à Aix-en-Provence (B.D.R)
- Association des Tribus Sahraouies Marocaines en Europe (ATSME)
- Association Franco Marocaine pour le progrès et la Culture
- Association Fraternité et Communication pour le Développement à Hyères (VAR)
- Association Marocaine des Immigrés en France à Cavaillon (Vaucluse)
- Association pour l'Amitié Europe Maroc (AAEM) Creil
- CCMF-CR Haute Garonne
- CCMF-CR Rhône Alpes
- CRMF-PACA
- CRMF-Picardie
- Neomaroc association inter-culturelle (Essonne)



Source: Communiqué de presse

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=1795>